

L'UNAM se félicite de l'adoption d'un budget, une étape pour lancer les projets d'aménagement

Les aménageurs de l'UNAM sont, à l'instar de nombreux Français, soulagés que le pays puisse enfin être doté d'un budget. « Cela faisait maintenant plusieurs semaines que nos entreprises souffraient de n'avoir aucune visibilité sur la fiscalité de l'immobilier pour l'année 2025. L'adoption de ce budget contribuera probablement à débloquer quelques projets mais permettra surtout à chacun d'entre-nous de ne plus être freiné par l'incertitude économique. C'est donc, de fait, une bonne nouvelle. », déclare Nicolas Gravit, Président de l'UNAM.

Parmi les mesures adoptées, certains ont retenu plus particulièrement l'attention des aménageurs. « Nous sommes très favorables à l'élargissement du PTZ à tous, ainsi qu'à tout type de formes urbaines et de territoire. C'est une mesure qui fait consensus. Nous sommes également en phase avec la nécessité de mettre en place une exonération temporaire des droits de succession en 2025. C'est un soutien fort à la chaîne immobilière. Enfin l'abaissement de la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS) est un signal important pour les bailleurs sociaux, dont certains sont adhérents de l'UNAM », explique Nicolas Gravit.

Cependant, l'UNAM tient à rappeler que ces mesures nécessiteront d'être précisées par décret à l'image des quotités appliquées sur le PTZ. « Nous serons attentifs aux décrets qui seront proposés pour qu'ils restent dans l'esprit du texte voté » explique le Président de l'UNAM. Il poursuit : « Mais ce ne sont que des mesures à court terme qui ne doivent pas nous priver d'une vraie réflexion pour encourager les opérations vertueuses ainsi que, au-delà de l'aide aux « maires bâtisseurs », une aide pour les « maires aménageurs ».

Les semaines à venir seront également, pour les aménageurs, l'occasion de proposer un certain nombre de mesures autour de la simplification des procédures et des outils opérationnels pour favoriser la sobriété foncière.